

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Céline Ehrwein Nihan au nom du groupe des Verts - Pour que La Poste cesse de distribuer des idées reçues

Rappel

La proximité et la qualité du service public sont des valeurs auxquelles les Suisses sont attachés. Or, la Poste semble vouloir imposer une autre idée du service public à la population en annonçant la fermeture de 600 bureaux de poste d'ici 2020. Pour les dirigeants de la Poste, la transformation des offices de poste traditionnels en " agences " semble s'imposer comme une évidence.

Pour le moment, la Poste a renoncé à communiquer les bureaux de poste qui seront condamnés. Des discussions doivent avoir lieu avec les cantons concernés.

Le 26 octobre dernier, le chef du département en charge de l'économie a exprimé son inquiétude et sa volonté de garantir une desserte de qualité dans le canton. Si ces déclarations sont réjouissantes, nous nous interrogeons sur la marge de manœuvre du Conseil d'Etat dans les discussions à venir avec le géant jaune.

Nous avons donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quel bilan le Conseil d'Etat fait-il de l'évolution du service postal dans le canton de Vaud au cours des 10 dernières années ? Peut-il en particulier nous renseigner :

- sur le nombre d'offices postaux qui ont été fermés et d'emplois supprimés, ainsi que sur le nombre d'agences qui ont été créées ?

- sur les critères utilisés par la poste pour définir et justifier sa stratégie — enquête de satisfaction, statistiques d'utilisation, etc. ?

2. Quelles sont les bases légales qui permettent à l'Etat de Vaud d'intervenir dans les décisions de la Poste ?

3. Quelle vision du service postal le Conseil d'Etat entend-il défendre ?

- Peut-il en particulier nous renseigner sur les démarches qu'il compte effectivement entreprendre pour assurer le maintien d'un service public de proximité et de qualité, et pour éviter la fermeture des bureaux de poste dans notre canton ?

D'avance nous remercions le Conseil d'Etat pour les réponses à ces questions

Réponse du Conseil d'Etat

Pour sa réponse à la présente interpellation, le Conseil d'Etat se réfère à son rapport sur le postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts – Fermeture des bureaux postaux : pour une stratégie claire et anticipée du Conseil d'Etat afin de stopper l'hémorragie (15_POS_125) ainsi qu'à sa réponse à l'interpellation Marc Oran et consorts – Stop aux fermetures des offices postaux (17_INT_676).

Ces derniers apportant réponse à une grande partie des interrogations formulées dans la présente interpellation, il s'agit ici de revenir brièvement sur les points essentiels déjà présentés et de les compléter si nécessaire.

1. Quel bilan le Conseil d'Etat fait-il de l'évolution du service postal dans le canton de Vaud au cours des 10 dernières années ? Peut-il en particulier nous renseigner :

- sur le nombre d'offices postaux qui ont été fermés et d'emplois supprimés, ainsi que sur le nombre d'agences qui ont été créées ?

- sur les critères utilisés par la poste pour définir et justifier sa stratégie — enquête de satisfaction, statistiques d'utilisation, etc. ?

Le Conseil d'Etat réitère les points qu'il a déjà mis en avant et réaffirme son attachement à un service postal et de paiement universel sur l'ensemble du territoire cantonal. S'il s'accorde avec La Poste sur le besoin d'opérer des évolutions du réseau, il note que l'entreprise doit le faire en respectant la mission de service public et universel qui lui est conférée par la loi sur la poste du 17 décembre 2010 (LPO).

Néanmoins, il convient de noter que La Poste a vu ses conditions-cadres changer au cours des deux dernières décennies, notamment du fait des nouvelles habitudes de ses clients, de l'essor des nouvelles technologies et de la concurrence accrue sur ce marché, induite par la libéralisation des services. Entre 2000 et 2014, La Poste a connu un recul massif des opérations effectuées au guichet postal (-63% pour les lettres, -42% pour les colis, -37% pour les versements).

S'il est vrai que le nombre d'offices postaux va connaître une baisse certaine, ceci se fera en faveur de la création de nouveaux points de services (agence postale, points de dépôt-retrait, automates My Post 24, services à domicile) qui, selon La Poste, répondent aux nouveaux besoins et habitudes des consommateurs.

À l'échelle fédérale, La Poste annonce une augmentation globale de ses points d'accès, passant de 3700 aujourd'hui à 4000 d'ici 2020. S'agissant du canton de Vaud, le nombre de points d'accès est resté stable depuis longtemps, car si le nombre d'offices de poste est en diminution, ceux-ci se voient remplacés par de nouvelles formes de services, comme mentionné ci-dessus (depuis 2007, seules 6 fermetures sans remplacement ont eu lieu sur le territoire cantonal).

2. Quelles sont les bases légales qui permettent à l'Etat de Vaud d'intervenir dans les décisions de la Poste ?

Ainsi que le Conseil d'Etat l'a déjà mentionné, il n'appartient pas à l'Etat de Vaud d'intervenir dans la gestion opérationnelle de La Poste, ne disposant ni de participation financière, ni de participation personnelle dans cette entreprise.

Le canton n'est pas partie à la procédure en cas de fermeture ou de transfert d'un office de poste, n'étant qu'informé par La Poste des discussions qu'elle initie avec les communes et de leurs résultats (art. 34 al. 2 OPO).

3. Quelle vision du service postal le Conseil d'Etat entend-il défendre ?

- Peut-il en particulier nous renseigner sur les démarches qu'il compte effectivement entreprendre pour assurer le maintien d'un service public de proximité et de qualité, et pour éviter la fermeture des bureaux de poste dans notre canton ?

Le Conseil d'Etat se réfère à son rapport sur le postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts — Fermeture des bureaux postaux : pour une stratégie claire et anticipée du Conseil d'Etat afin de stopper l'hémorragie (15_POS_125), dans lequel il a largement explicité sa vision du service postal cantonal et les démarches qu'il a déjà entreprises pour soutenir les communes concernées et poursuivre le dialogue

avec La Poste.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 décembre 2017.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean